

Modèle de délibération

Objet : Projet d'installation de panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire explique que la commune de propose de souscrire au partenariat porté par l'Association Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne pour un projet citoyen global de 15 sites de panneaux photovoltaïques sur des toits.

Ce projet a pour objectif de sensibiliser les citoyens par la promotion, le développement et la réalisation d'une ou plusieurs installations de production d'électricité photovoltaïque sur des bâtiments privés ou publics du territoire du Petr Pays Portes de Gascogne à l'Est du département du Gers.

La commune qui souhaite inciter sa population dans cette démarche afin de s'inscrire dans la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, en réduisant les gaz à effet de serre pour une meilleure planète, prend actions de 50 € à la SAS Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne chargée de réaliser ces installations.

L'électricité produite par ces centrales sera intégralement injectée dans le réseau public de distribution d'électricité. Le (s) bâtiment (s) municipal (aux) choisi pour accueillir les m² de panneaux sont :

- *La salle des fêtes* soit m²
- *L'école primaire* soit m²

Le projet de convention joint consigne les conditions et modalités d'installation et d'exploitation des équipements qui seront installés sur les toitures des bâtiments repris ci-dessus.

Les principales conditions et modalités sont :

- durée de la convention : 20ans
- montant de la redevance d'occupation : 1 € HT par an et par m² d'emprise de panneaux
- six mois avant l'échéance de la convention, les parties conviendront d'un commun accord du sort des équipements installés.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le projet de convention proposé pour la réalisation d'un projet citoyen porté par la « SAS Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne » pour l'installation d'une centrale de production d'électricité photovoltaïque, dont la totalité de la production sera injectée dans le réseau public de distribution d'électricité, sur le toit de la salle des fêtes
- prendre actions de 50 € pour accompagner ce projet participatif de citoyens
- autoriser Monsieur/Madame le maire à formaliser cette convention avec la société SAS Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne, et tous les documents concourant à sa mise en place juridique, précision faite que le projet est porté par l'association ECPPG.

Appelé à se prononcer,

Le conseil municipal, à la majorité (X abstentions, X contre)

- APPROUVE le projet de convention ci-joint
- PREND actions pour accompagner ce projet citoyen
- AUTORISE Monsieur le maire à formaliser la convention